Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 11

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nous pareils aux autres, avec des qualités et des défauts. Grave minute que l'on n'oublie pas » (page 61).

- « On entre aussi facilement dans l'habitude d'être premier ou second que dans celle d'être dix-septième » (page 83).
- « Le pardon sied aux gens âgés, comme la fierté à l'enfance. Il y a pour chaque âge une parure morale » (page 108).
- « Prendre parti entre son père et sa mère, c'est sacrilège, voyez-vous. On s'en tire en les aimant un peu moins l'un et l'autre » (page 125).

Revue d'Education samiliale.

BIBLIOGRAPHIE

G. Inghirami, Table des nombres premiers et de la décomposition des nombres de 1 à 100 000, revue et corrigée par le Dr Prompt. Un volume in-8° raisin (250 × 162) de xx-36 pages, broché. Prix, 5 fr. Majoration temporaire : 50 %.

Extrait de l'Introduction

Cette réimpression de la Table des nombres premiers d'Inghirami comprend en même temps la décomposition des nombres composés de 1 à 100 000. La Table d'Inghirami s'explique d'elle-même; en raison de sa disposition ingénieuse, elle n'occupe que très peu d'espace, ce qui la rend particulièrement commode pour les recherches. On n'y trouve ni les nombres pairs, ni les multiples impairs de 5. Chaque nombre répond à l'intersection de deux colonnes: l'une horizontale, qui a pour tête de colonnes ses 3 premiers chiffres; l'autre verticale, qui a pour tête de colonnes les deux derniers. Si le nombre est premier, il est représenté par un point; s'il ne l'est pas, on trouve, à l'intersection précitée, son plus petit facteur premier. Comme la Table s'arrête à 100 000, ce facteur est toujours inférieur à 313, et ce nombre apparaît dans une seule case, qui est celle de son carré, égale à 97 969.

Ed. Claparède, professeur à l'Université de Genève, L'Ecole sur mesure, in-12 de 44 pages, Payot, éditeur, Lausanne. Prix, 1 fr. 25.

Dans cette conférence très fouillée, l'auteur aurait voulu établir les points suivants : existence des diversités individuelles, nécessité pédagogique d'en tenir compte, réformes à introduire, façon de les déterminer : diagnostic et sélection. Faute de temps, le conférencier n'a pu aborder que ce dernier point. Il l'a fait avec cette maîtrise qui lui est particulière.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — On mande de Berne que le Département militaire s'occupe actuellement de la question de savoir s'il y aurait lieu d'éliminer complètement la partie pédagogique et gymnastique de l'examen des recrues qui avait été supprimée depuis le commencement de la guerre.

France. — Le ministre de l'Instruction publique, M. Honnorat, ayant constaté que, en plusieurs départements, les règlements scolaires attribuaient aux écoles publiques plus de jours de congé que n'en prévoit le règlement général, vient d'inviter les inspecteurs à revenir à la règle. « D'une manière générale, dit M. André Honnorat, à l'heure où il est plus nécessaire que jamais de donner aux enfants l'habitude du travail régulier, il convient d'éviter tout ce qui peut interrompre la vie scolaire. »

Les instituteurs anticégétistes. — A la suite de la décision prise il y a quelques mois par la Fédération des Amicales de se transformer en Fédération de syndicats et d'adhérer à la C. G. T., un grand nombre d'Amicales d'instituteurs se sont reconstituées et ont décidé de se grouper en une Fédération qui restera absolument étrangère à l'action de la C. G. T. La nouvelle organisation a pris le titre de « Fédération Nationale des Groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices publics ». Elle a tenu, le 1er avril, sous la présidence de M. Sennelier, directeur d'école à Paris, son congrès constitutif, auquel ont pris part environ 150 délégués venus de presque tous les départements. Le congrès a décidé d'adhérer à la nouvelle fédération anticégétiste des fonctionnaires, au nom de laquelle, M. Betmale, rédacteur au ministère de l'Agriculture, a prononcé un discours éloquent, affirmant entre autres choses que les membres de la nouvelle fédération entendent être les serviteurs fidèles de l'idée nationale et réprouvent la dictature du prolétariat. La séance du matin s'est terminée par l'adoption des statuts de la nouvelle Fédération.

La publication STATISTIQUE DES ÉCOLES SUISSES 1911-1912

complète en 3 volumes, peut être retirée, à compter d'aujourd'hui, à l'ancien dépôt (librairie A. Francke, Berne) aux prix réduits suivants :

Vol. 1 + 2 (ne se vendent pas séparément) à **10** fr.

Vol. 3 à 3 fr.

Vol. 1-3 à 12 fr.

Berne, le 29 avril 1920.

Département fédéral de l'Intérieur.